



PESTICIDES POUR LA VIGNE : LES NOUVEAUTÉS ET CHANGEMENTS 2012

Vous trouverez ici un résumé des dernières nouveautés en matière de pesticides homologués pour la vigne. Plusieurs projets sont en cours présentement pour résoudre des problèmes phytosanitaires courants et devraient aboutir à de nouvelles homologations sous peu.

Il est toujours important de bien lire les étiquettes des produits; les résumés ci-dessous ne remplacent aucunement ces dernières.

Clarification des termes

Les étiquettes, surtout pour les fongicides, font souvent référence à divers termes pour décrire l'efficacité des produits. Il est parfois assez difficile de bien comprendre ces derniers, car souvent la traduction en français n'est pas très claire. Le tableau suivant, présenté par l'agronome Christian Lacroix lors des journées horticoles 2008, apporte un éclairage intéressant.

Termes relatifs à l'efficacité des fongicides mentionnés sur les étiquettes des fongicides

Terme en anglais	Terme en français	Efficacité approximative
May decrease damage Reduction in damage Partial suppression	Pour aider à réduire les dommages	± 40-50 %
Suppression	Répression ou atténuation	± 75 %
Control	Suppression	± 95-100 %

Présentement, l'ARLA est à mettre à jour toutes les étiquettes des produits. En conséquence, l'adresse Internet pour accéder à chacune de ces étiquettes change régulièrement. Toutefois, leur accès est toujours possible dans la section « Recherche dans les étiquettes de pesticides » du site de Santé Canada à l'adresse : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/ls-re/index-fra.php> en utilisant le nom commun du produit ou sa matière active.

NOVA (myclobutanil)

Type :	Fongicide
Groupe :	3
Culture :	Vigne
Maladie(s) :	Anthraxnose
Dose :	340 g/ha
IRS :	46
IRE :	76
Délai de réentrée :	12 heures à 19 jours selon les opérations
Délai avant récolte (DAR) :	14 jours
Nombre d'applications maximum :	3 par saison
Mode d'action :	Curatif, systémique local

TIVANO (acides citrique et lactique)

Type :	Fongicide
Groupe :	-
Culture :	Vigne
Maladie :	Mildiou
Dose :	200 l/ha
IRS :	ND
IRE :	ND
Délai de réentrée :	12 heures ou produit sec
Délai avant récolte (DAR) :	0 jour
Nombre d'applications maximum :	Pas de limite
Mode d'action :	Protection

CHAUX SOUFRÉE (LIME SULPHUR) (polysulfure de calcium 30 %)

Type :	Fongicide
Groupe :	M
Culture :	Vigne
Maladie(s) :	Blanc (oïdium)
Dose :	73 l/1 000 l
IRS :	180
IRE :	138
Délai de réentrée :	48 heures
Délai avant récolte (DAR) :	120 jours
Nombre d'applications maximum :	1
Mode d'action :	Protectant

INSPIRE (difénoconazole)

Type :	Fongicide
Groupe :	3
Culture :	Vigne
Maladie(s) :	Blanc (oïdium)
Dose :	292 ml/ha
IRS :	72
IRE :	80
Délai de réentrée :	2 à 10 jours selon les opérations
Délai avant récolte (DAR) :	7 jours
Nombre d'applications maximum :	4 par saison et 2 consécutives
Mode d'action :	Curatif, systémique local



SWITCH (cyprodinil et fludioxonil)

Type :	Fongicide
Groupe :	9 et 12
Culture :	Vigne
Maladie(s) :	Moisissure grise
Dose :	775 à 975 g/ha
IRS :	ND
IRE :	ND
Délai de réentrée :	12 heures à 7 jours selon les opérations
Délai avant récolte (DAR) :	7 jours
Nombre d'applications maximum :	3 par saison et 2 consécutifs
Mode d'action :	Curatif, systémique

AIM EC (carfentrazone-éthyle)

Type :	Herbicide
Groupe :	14
Culture :	Vigne
Organe affecté :	Drageon
Dose :	750 ml/1 000 l d'eau (150 ml/ha)
IRS :	6
IRE :	4
Délai de réentrée :	12 heures
Délai avant récolte (DAR) :	3 jours
Nombre d'applications maximum :	2 par saison

RAPPEL SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

Utilisation de produits non homologués

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ainsi que la Direction de l'inspection des aliments du MAPAQ font régulièrement des évaluations de résidus de pesticides autant sur les fruits importés que locaux. Les échantillonnages d'aliments peuvent se prendre directement aux champs, de même qu'en entrepôts. Les fruits échantillonnés doivent respecter les limites maximums de résidus (LMR) et ne pas contenir de traces de pesticides non homologués pour cette culture.

Il serait très dommageable autant pour un producteur fautif que pour toute l'industrie que des produits non homologués pour la culture se retrouvent sur les fruits. Le système d'homologation des pesticides géré par Santé Canada permet d'assurer aux consommateurs l'innocuité des aliments qu'ils consomment. L'utilisation de pesticides homologués pour l'usage visé, le respect du délai avant la récolte et du délai de réentrée dans le champ permettent entre autres de garantir la qualité des aliments. Il est donc important pour chaque producteur de respecter ces points.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE

KARINE BERGERON, agronome – Avertisseuse

Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ

109, rue Saint-Charles, bureau 1.01B, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2C2

Tél. : 450 347-8341, p. 225 – Téléc. : 450 347-7296 – Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 02 – vigne – 23 mai 2012

